

Torture : des prisonniers sahraouis portent plainte contre le Maroc devant l'ONU

Par [Sophie Alary](#), le 9/11/2022 à 07h57

Six plaintes pour torture viennent d'être déposées contre le Maroc devant le Comité des Nations Unies contre la torture par des militants sahraouis placés en détention depuis douze ans.



Douze ans après l'arrestation de 25 militants sahraouis par la police marocaine dans un campement du Sahara occidental, six d'entre eux ont porté plainte, le 8 novembre, contre Rabat pour faits de tortures auprès du Comité contre la torture (CAT) de l'ONU, à Genève.

Soutenus par un collectif d'avocats et d'ONG, ces détenus demandent au Comité d'enquêter sur les sévices qu'ils disent avoir subis au moment de leur interpellation et au-delà : ces six plaignants dénoncent notamment des violences physiques et psychologiques, des placements à l'isolement et de multiples refus d'accès au soin.

Condamnés pour avoir manifesté pour le droit à l'autodétermination

Tout commence le 10 octobre 2010 dans le désert saharien. Le campement de Gdeim Izik, qui abritait au départ une dizaine de personnes, grossit au point de rassembler 20 000 Sahraouis qui protestent contre leurs conditions de vie et réclament leur droit à l'autodétermination. Depuis l'annexion de la majeure partie du Sahara occidental par le Maroc en 1975, le Front Polisario réclame l'indépendance de ce territoire et plusieurs mouvements militent activement pour ce droit.

Sahara occidental : le premier ministre espagnol Pedro Sanchez scelle la réconciliation avec le Maroc

Des négociations s'ouvrent entre les autorités marocaines et des représentants du camp. Mais, le 8 novembre, la police reçoit l'ordre de démanteler le campement. La situation dégénère rapidement, plusieurs civils sahraouis et policiers marocains sont tués.

Dans les semaines qui suivent, 25 militants sahraouis soupçonnés d'être responsables de l'escalade de violence du 8 novembre sont arrêtés. Parmi eux, Ahmed Sbai, l'un des six plaignants auprès du Comité contre la torture : son avocate, Maître Weyl, assure qu'il a subi des tortures – frappes, morsures de chiens – durant ses cinq jours d'interrogatoire au sein de la gendarmerie royale de Laayoune (Sahara occidental), avant d'être conduit à la prison de Rabat.

Un procès en appel qui conclue en l'absence de preuves de torture

En mars 2013, les 25 militants arrêtés ont été condamnés par un tribunal militaire marocain à des peines allant de vingt ans de prison à la perpétuité. La Fédération internationale des droits de l'homme (FIDH), Amnesty International et Human Rights Watch dénoncent immédiatement des procédures judiciaires « arbitraires » et « inéquitables ». Régulièrement mis à l'isolement et maltraité, « Ahmed Sbai est très atteint physiquement, souligne son avocate. Nous comptons sur le CAT pour réclamer au gouvernement marocain des mesures provisoires, notamment la fin de la mise à l'isolement ».

En prison au Maroc, des militants sahraouis attendent depuis dix ans

En 2017, après l'annulation du verdict du tribunal militaire, l'affaire est renvoyée devant un tribunal civil. Mais à la suite d'une expertise médico-légale, les juges concluent en l'absence de preuves de torture. Depuis, les avocats des plaignants réclament une contre-expertise et comptent sur l'avis du Comité de l'ONU contre la torture pour faire avancer leur demande.

Le Maroc déjà rappelé à l'ordre par le Comité contre la torture

Reste que les avis du Comité sont purement consultatifs. En novembre 2016, le CAT avait déjà demandé au Maroc de reconnaître des actes de torture envers un porte-parole du campement de Gdeim Izik. En 2022, il a de nouveau saisi le Maroc pour les actes de torture commis sur deux autres membres du même groupe. Jusqu'ici, Rabat n'a jamais réagi.

Sophie Alary